



# OPTEZ POUR UN CHAUFFAGE À ÉNERGIE RENOUVELABLE

Bénéficiez d'aides financières et techniques pour l'installation d'un **chauffage à énergies renouvelables**.

## UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE PROJET DE CHALEUR RENOUVELABLE

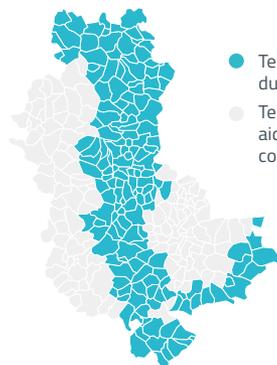
- Bénéficier d'une aide financière jusqu'à **70% du coût de l'installation**
- Favoriser le recours à une énergie renouvelable et **maitriser les évolutions des coûts de l'énergie**
- Valoriser les **ressources du territoire**

### LES PROJETS ÉLIGIBLES

#### BÉNÉFICIAIRES

- Communes et intercommunalités
- Entreprises, agriculteurs, artisans, commerçants
- Promoteurs et aménageurs, bailleurs sociaux, copropriétés
- Associations

#### TERRITOIRES



- Territoires éligibles aux aides du SYDER
- Territoires pour lesquels les aides sont attribuées par les communautés de communes

#### ÉNERGIES ÉLIGIBLES



## UNE AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

### CONSEIL SUR LA FAISABILITÉ DE VOTRE PROJET

Vos études peuvent être prises en charge jusqu'à 70% de leur montant HT (plafonné à 100 000€ par étude)

### AIDE À L'INVESTISSEMENT

Les installations d'énergie renouvelable sont soumises à une aide forfaitaire en fonction de leur productivité.

### SUIVI DE LA PRODUCTIVITÉ PENDANT UN AN

L'aide financière est versée à 80% lors de la réception des travaux. *Son solde est conditionné aux résultats de production après un an d'exploitation.*

### EXEMPLE



Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière bois granulés pour un bâtiment de 460 m<sup>2</sup>  
Puissance 60kW, production 90 MWh/an

**Aide de 37 800 €**

### DEMANDE DE FINANCEMENT LES ÉTAPES CLÉS

Les dossiers doivent être soumis avant la sélection d'une entreprise pour la réalisation de l'installation.

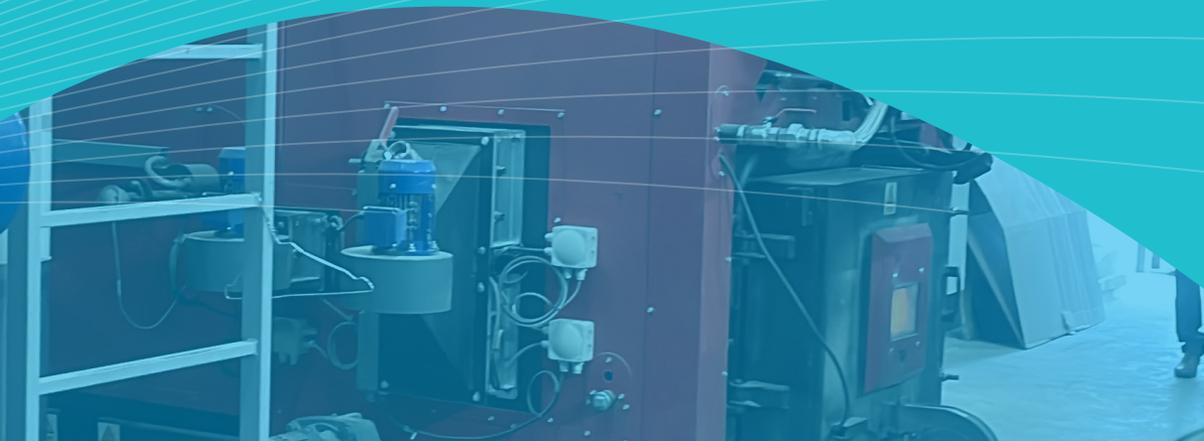
1. Téléchargez le dossier de demande, disponible sur le site [www.syder.fr](http://www.syder.fr)
2. Envoyer son dossier de demande avec toutes les pièces requises à l'adresse suivante : [ccr@syder.fr](mailto:ccr@syder.fr)
3. Vous recevrez un accusé de réception par mail attestant de la bonne réception de votre demande, vous pourrez commencer vos travaux.
4. Une fois votre demande validée par le SYDER et l'ADEME, vous signez une convention de financement.

# VOUS AVEZ UN PROJET ? CONTACTEZ-NOUS

Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône  
61 Chemin du Moulin Carron · 69570 DARDILLY

Tél : 04 72 18 75 00 / [ccr@syder.fr](mailto:ccr@syder.fr)

[www.syder.fr](http://www.syder.fr)



Financé par :

